



Demande de lotissement : Approbation préliminaire

Parc national Jasper

A – LIEU DU PROJET

Adresse municipale: _____

Bloc / Parcelle: _____ Lot : _____ Numéro de plan des AATC : _____

Description du terrain s'il n'y a pas d'adresse municipale ou légale : _____

B – LOTISSEMENT PROPOSÉ – (COCHEZ LES CASES APPLICABLES)

Type de lotissement	Description
☐ Plan simple	Division d'une parcelle résidentielle en deux parcelles résidentielles
☐ Plan complexe	Division d'une ou de plusieurs parcelles en plus de deux parcelles
☐ Ajustement des limites (fusion)	Fusionnement de deux parcelles ou plus
☐ Ajustement des limites (modification)	Modification de la limite entre des parcelles de terrain adjacentes
☐ Ajustement des limites (domaine à bail)	Modification d'un bail concernant des lots déjà arpentés
☐ Plan de copropriété	Création d'unités et de propriétés partagées
☐ Autres _____	

C – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

DEMANDEUR			
☐ Titulaire du domaine à bail	☐ Mandataire autorisé(e) (si le demandeur n'est pas le titulaire du domaine à bail, ce dernier doit lui accorder l'autorisation de présenter des demandes de permis et de communiquer au sujet de cette propriété en son nom. Un Formulaire d'autorisation du titulaire du domaine à bail se trouve sur le site Web du département d'aménagement.)		
Nom de famille _____	Prénom _____	Nom de l'entreprise (le cas échéant) _____	
Adresse postale _____		Code postal _____	Province _____
Courriel _____	Téléphone _____		Cellulaire _____

TITULAIRE DU DOMAINE À BAIL (si différent du demandeur)				
Nom de famille _____	Prénom _____	Nom de l'entreprise (<i>le cas échéant</i>) _____		
Adresse postale _____			Code postal _____	Province _____
Courriel _____		Téléphone _____		Cellulaire _____

D - DÉCLARATION

Par ma signature, j'atteste qu'à ma connaissance les renseignements fournis sont exacts et véridiques.

Je reconnais et accepte par la présente que l'acceptation de cette demande ne garantit pas l'approbation ou la délivrance d'un permis, et que des permis supplémentaires, y compris un permis de construire et une autorisation d'occupation, peuvent être nécessaires avant d'entreprendre des travaux et d'occuper toute structure.

Je reconnais et accepte par la présente que tout projet approuvé peut être soumis à des conditions supplémentaires déterminées à la discrétion de l'autorité d'approbation, y compris des considérations relatives à l'évaluation des impacts environnementaux portant sur l'atténuation et le rétablissement.

Par la présente, je reconnais et accepte ce qui suit (exonération de responsabilité en matière de protection de la vie privée) :

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de l'article 7 du *Règlement sur l'aménagement des terres dans les parcs nationaux du Canada* de Parcs Canada, afin d'examiner et de traiter les propositions ou demandes de planification de l'utilisation des terres en vue de la délivrance de permis et d'autorisations de planification sur des terres louées ou concédées sous le contrôle et la gestion de Parcs Canada.

Les renseignements que vous fournissez pourraient être comparés au dossier de l'entente d'utilisation des terres dans le Système national intégré de gestion immobilière de l'Agence Parcs Canada afin de confirmer l'identité du titulaire de l'entente et de vérifier que votre projet respecte les modalités de cette entente.

Les renseignements personnels seront utilisés et communiqués à l'administration financière aux fins de perception et de remise des frais de service, conformément à la *Loi sur les frais de service*. Les renseignements pourront également être utilisés et communiqués à la Direction de l'application de la loi (DAL) en cas de non-conformité, afin de faire respecter la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de régler des questions administratives. Les

renseignements peuvent également être communiqués aux autorités provinciales aux fins d'évaluation foncière et de perception de l'impôt.

La participation à la procédure d'obtention des autorisations en matière d'aménagement du territoire est volontaire. Le refus de fournir des renseignements personnels vous empêchera d'obtenir le permis qui autorisera votre projet.

Les renseignements que vous fournissez pourraient aussi être utilisés ou divulgués à des fins d'analyse, de recherche et d'évaluation des politiques. Cependant, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels à ces fins ne donneront jamais lieu à une décision administrative vous concernant personnellement.

Vos renseignements personnels sont administrés conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à d'autres lois applicables. Vous avez le droit d'exiger la protection de vos renseignements personnels, d'y faire apporter des corrections et de les consulter; ce droit est décrit dans le fichier de renseignements personnels spécifique à l'agence – Permis et autorisations d'aménagement du territoire PC PPU 100. Les instructions pour obtenir ces renseignements se trouvent dans la publication gouvernementale intitulée *Info Source*, à l'adresse Web suivante : www.infosource.gc.ca.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement réservé à vos renseignements personnels. Pour ce faire, veuillez consulter le site suivant : <https://www.priv.gc.ca/fr/signaler-un-probleme/deposer-une-plainte-officielle-concernant-la-protection-de-la-vie-privee/deposer-une-plainte-contre-une-institution-federal/>.

Nom du demandeur

Signature du demandeur

Date
